

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 14 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 06/09/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE
Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS,
David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2023-043 Réparation club house tennis suite effraction

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été demandé un devis de réparation pour le club house du tennis qui a subi une effraction.

Un devis de la SARL BROSSEAU Mickael nous est parvenu pour un montant HT de 1.090 € soit un montant TTC de 1.308 €.

Ce devis correspond à la fourniture de la porte de service ainsi que la fourniture et la pose d'un barillet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

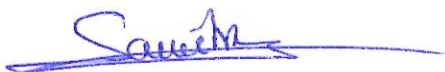
- d'**ACCEPTER** le devis de la SARL BROSSEAU Mickael pour la somme de 1.308 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 14 septembre 2023

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

